
Réaction du Président de l'AVEP à l'annonce médiatique de la publication de l'étude Britannique « Endometrial cancer and oral contraceptives: an individual participant meta-analysis of 27 276 women with endometrial cancer from 36 epidemiological studies » concernant les « bienfaits » de la pilule sur le cancer de l'endomètre.

L'AVEP constate avec stupeur que de nombreux journaux ont relayé cette étude britannique, publiée dans le journal en ligne « Lancet Oncology », avec des titres présentant la pilule comme un produit miracle pour se prémunir des cancers de l'endomètre.

Le cancer de l'endomètre arrive loin derrière le cancer du sein : pour exemple, en France, en 2008, selon l'Institut Curie, on dénombrait 52 000 nouveaux cas de cancer du sein, alors que pour le cancer de l'endomètre, d'après la HAS, on en comptait 6 328 en 2009, cancer qui touche majoritairement des femmes de plus de 68 ans. Or le nombre de cancer du sein a augmenté de 25% depuis 10 ans. Comment peut-on encore inciter les femmes à prendre un médicament qui augmente le risque de cancer du sein, le risque thromboembolique pour soi disant se prémunir du cancer de l'endomètre?

Les chiffres de cette étude ont été largement exagérés et extrapolés. Si l'on se contente du résumé de cette étude, elle fait état de 400 000 cas de cancer de l'endomètre évités dans les pays développés et non pas juste en France et ce sur 50 ans. On ignore le nombre de pays englobés dans les pays développés par cette estimation et donc le nombre de femmes. Cette étude s'appuie sur une population de 27 276 cas de femmes malades et 115 000 femmes en bonne santé à travers le monde pour extrapoler à l'échelle mondiale.

Pour quelle raison des études pour évaluer l'impact de l'utilisation de la pilule contraceptive et plus largement de la contraception hormonale sur les cancers du sein, les AVCs et les embolies pulmonaires ne sont pas financées et pourquoi en revanche s'attache-t-on à démontrer seulement les éventuels bienfaits ? A qui bénéficient ces études ? A-t-on vérifié l'indépendance des chercheurs de cette équipe?

Pendant près de 50 ans, le corps médical, les laboratoires, les gouvernements qui se sont succédés et les autorités de santé ont affirmé que les seuls effets secondaires de la pilule contraceptive étaient la prise de poids, la perte de libido et l'acné. Il aura fallu attendre les années 90 en Grande Bretagne et 2011 en France, pour que le problème des accidents thromboemboliques soit porté à la connaissance du grand public par l'intermédiaire des victimes et des médias.

Jusqu'en 2013, les risques thromboemboliques étaient officiellement reconnus comme étant de 4 à 7 pour 100 000 femmes. En 2013, sous la pression de l'AVEP et des médias, une étude Danoise reprise par l'Agence Européenne du Médicament a permis de faire réévaluer ces risques de 40 à 70 pour 100 000 femmes.

L'AVEP affirme que ces chiffres sont encore sous évalués. Hors AVC et hors cancer, le risque de faire un accident thromboembolique est de 50 à 70 pour 100 000 femmes avec des pilules de 2ème génération dont environ 3 à 5 décès et, de 100 à 140 pour 100 000 femmes avec des pilules de 3^{ème} et 4ème génération dont environ 10 décès.

Plusieurs journaux se sont sentis obligés de rappeler combien la pilule a permis de révolutionner la sexualité et la maternité des femmes. Ce discours publicitaire a été matraqué aux femmes pendant un demi-siècle sans évoquer les dangers et risques auxquels elles s'exposaient. Des femmes sont décédées, d'autres restent lourdement handicapées suite à la prise de ces médicaments présentés comme sans danger par le corps médical qui a une responsabilité écrasante dans le scandale. On met systématiquement en balance le confort sexuel d'une partie des femmes contre l'enfer vécue par les autres en nous parlant toujours de « **rapport bénéfiques /risques** ».

Nous avons chiffré le coût du « **risque** » sur la société civile et l'avons estimé à 3 milliards d'euros pour la Sécurité Sociale. Le dépistage des mutations ne coûterait lui que 29 millions d'euros et éviterait la moitié des accidents. La mise en place d'un suivi sanguin de la coagulation tout au long du traitement serait lui aussi moins coûteux que les jours facturés en réanimation et les indemnités pour compenser des handicaps.

Les « **bénéfices** » pour les laboratoires pharmaceutiques s'élèvent eux à environ 20 milliards d'euros.

Nous estimons que la pilule a déresponsabilisé les hommes au sein du couple au détriment de la santé de la femme. L'AVEP milite pour une contraception éclairée et le droit des femmes à l'égalité de chance de vie face à la contraception.

Pierre MARKARIAN

Président Fondateur de l'AVEP

www.avep-asso.org